

Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montreuil

1.2 Délibération du 12 avril 2012 Poursuite de la procédure

- PLU révisé approuvé par le Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE
LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80**

Séance du 12 avril 2016

Le Conseil de territoire, légalement convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni à l'Hôtel de l'établissement public territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Gérard COSME, président.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Gérard COSME, Nathalie BERLU, Karamoko SISSOKO, Ali ZAHI (à partir de 19h45), Christian LAGRANGE, Marie-Rose HARENGER, Philippe GUGLIELMI (à partir de 20h), Danièle SENEZ, Christian BARTHOLME, Sylvie BADOUX, Mireille ALPHONSE, Dref MENDACI (jusqu'à 21h), François BIRBES, Djeneba KEITA, Martine LEGRAND, Jacques CHAMPION (à partir de 19h10), Claude ERMOGENI, Alain PERIES, Bruno MARIELLE, Gilles ROBEL, Stéphane DE PAOLI, Tony DI MARTINO (à partir de 20h et jusqu'à 21h), Daniel GUIRAUD (à partir de 19h05 et jusqu'à 21h20), Laurent RIVOIRE (jusqu'à 21h15), Sylvine THOMASSIN (jusqu'à 20h20), Corinne VALLS (à partir de 19h10), Hassina AMBOLET, David AMSTERDAMER, Stephan BELTRAN, Véronique BOURDAIS, Jean-Luc DECOBERT (jusqu'à 20h30), Ibrahim DUFRICHE-SOILIH (à partir de 19h10), Riva GHERCHANOC, Stephen HERVE, Laurent JAMET, Véronique LACOMBE-MAURIES, Manon LAPORTE, Magalie LE FRANC, Hervé LEUCI, Alexie LORCA, Dalila MAAZAOUI-ACHI, Mathieu MONOT, Charline NICOLAS, Nabil RABHI (jusqu'à 21h), Abdel SADI (à partir de 19h20), Pierre SARDOU, Olivier SARRABEYROUSE (jusqu'à 20h20), Olivier STERN, Stéphane WEISSELBERG, Choukri YONIS.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Jean-Charles NEGRE à Laurent JAMET, Faysa BOUTERFASS à Stéphane DE PAOLI, Patrick SOLLIER à Mireille ALPHONSE, Patrice BESSAC à Djeneba KEITA, Tony DI MARTINO à Gérard COSME (jusqu'à 20h et à partir de 20h), Bertrand KERN à Alain PERIES, Sylvine THOMASSIN à Ali ZAHI (à partir de 20h20), Kahina AIROUCHE à Christian BARTHOLME, Madigata BARADJI à Sylvie BADOUX, Geoffrey CARVALHINHO à Laurent RIVOIRE, Claire CAUCHEMEZ à Nabil RABHI, Aline CHARRON à Abdel SADI, Laurence CORDEAU à Véronique LACOMBE-MAURIES, Sofia DAUVERGNE à Stephan BELTRAN, Olivier DELEU à Stephen HERVE, Anne DEO à Gilles ROBEL, Camille FALQUE à Stéphane WEISSELBERG, Yveline JEN à Marie-Rose HARENGER, Françoise KERN à Charline NICOLAS, Agathe LESCURE à Choukri YONIS, Fatima MARIE-SAINTE à Magalie LE FRANC, Brigitte PLISSON à François BIRBES, Nabil RABHI à Ibrahim DUFRICHE-SOILIH (à partir de 21h), Olivier SARRABEYROUSE à Alexie LORCA (à partir de 20h20), Sandrine SOPPO PRISO à Véronique BOURDAIS, Emilie TRIGO à Karamoko SISSOKO, Michel VIOIX à Hassina AMBOLET, Youssef ZAOUI à Hervé LEUCI.

Absents excusés :

Ali ZAHI (jusqu'à 19h45), Philippe GUGLIELMI (jusqu'à 20h), Dref MENDACI (à partir de 21h), Jacques CHAMPION (jusqu'à 19h10), Daniel GUIRAUD (jusqu'à 19h05 et à partir de 21h20), Laurent RIVOIRE (à partir de 21h15), Samir AMZIANE, Sophie BERNHARDT, Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Nordine RAHMANI, Abdel SADI (jusqu'à 19h20), Mouna VIPREY.

CT2016-04-12-34

Objet : Achèvement des procédures d'élaboration et d'évolution du Plan Local d'Urbanisme des Villes de Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec et Romainville.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRe »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L153-9 ;

VU la délibération n°27-161215 du 16 décembre 2015 du Conseil Municipal de Bobigny, autorisant l'Etablissement Public Territorial de la Métropole du grand Paris dénommé T8 à poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Bobigny ;

VU la délibération du 16 décembre 2015 du Conseil Municipal des Lilas, confiant à l'Etablissement Public Territorial créé au 1^{er} janvier 2016 la poursuite de la procédure de révision du PLU engagée par délibération du 28 mai 2014 ;

VU la délibération n°DEL20151216_5 du 16 décembre 2015 du Conseil Municipal de Montreuil, donnant son accord quant à la poursuite par l'Etablissement Public Territorial créé au 1^{er} janvier 2016 de la procédure de révision générale du PLU prescrite par la délibération n°DEL20141218_5 en date du 18 décembre 2014 ;

VU la délibération du 17 décembre 2015 du Conseil Municipal du Pré-Saint-Gervais, donnant son accord à l'Etablissement Public Territorial afin qu'il achève la procédure de révision du PLU engagée par la commune du Pré Saint-Gervais en octobre 2014 ;

VU la délibération n°2015/12-13 du 17 décembre 2015 du Conseil Municipal de Noisy-le-Sec, donnant son accord à l'Etablissement Public Territorial afin qu'il achève la procédure de modification du PLU engagée par la commune de Noisy-le-Sec ;

VU la délibération n°481 du 17 décembre 2015 du Conseil Municipal de Bondy, confiant à l'Etablissement Public Territorial créé au 1^{er} janvier 2016 la poursuite de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme engagée par délibération du Conseil Municipal n°181 du 02 octobre 2014 annulée et remplacée par la délibération n°373 du Conseil Municipal du 25 juin 2015 ;

VU la délibération du 17 février 2016 du Conseil Municipal de Romainville, donnant son accord à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble créé au 1^{er} janvier 2016 compétent en matière de PLU, pour la poursuite de la procédure de modification n°9 du Plan local d'urbanisme engagée par la commune de Romainville avant le 1^{er} janvier 2016 ;

VU la délibération du 7 avril du Conseil Municipal de Bondy, confiant à l'Etablissement Public Territorial créé au 1^{er} janvier 2016 la poursuite de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme engagée par délibération du Conseil Municipal n°181 du 02 octobre 2014 annulée et remplacée par la délibération n° 373 du Conseil Municipal du 25 juin 2015 ;

CONSIDERANT la loi NOTRe qui rend les Territoires compétents en matière de PLU en lieu et place des communes au 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre les procédures en cours, qui sont pour partie nécessaires au bon déroulement des ZAC communautaires ou pour la concrétisation des objectifs portés par les documents sectoriels du Territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

DECIDE d'achever les procédures d'évolution (élaboration, révision, révision générale, modification) des plan d'occupation des sols et des plan locaux d'urbanisme en cours, en lieu et place des villes suivantes :


- Bobigny
- Bondy
- Le pré-Saint-Gervais
- Les Lilas
- Montreuil
- Noisy-le-Sec
- Romainville

AUTORISE le Président ou le Vice-Président aux affaires relatives à l'aménagement durable à signer tous les actes en découlant.


PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2016.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Transmis et reçu en Préfecture de la
Seine Saint-Denis le... 28/04/2016
Publié le... 28/04/2016.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard COSME

